



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 102836

Texte de la question

M. Jean-Louis Léonard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la place de l'éducation physique et sportive dans le système éducatif français et de l'avenir des étudiants en STAPS. Le nombre de recrutements annoncé pour l'éducation physique et sportive connaîtrait une baisse très importante puisqu'il passerait de 800 en 2005 à 400 en 2006 pour les CAPEPS externes, ce qui apparaîtrait insuffisant pour remplacer les départs à la retraite et ne correspondrait pas aux besoins effectifs du nombre d'enseignants dans cette filière. Une étude menée par la direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'éducation nationale en 2005 préconiserait un recrutement de 1 235 nouveaux enseignants chaque année pour tenir compte de la conjoncture démographique. C'est dans ce contexte, et même s'ils peuvent se diriger vers d'autres voies que l'enseignement de l'EPS, que les étudiants engagés dans la filière STAPS font part de leur réelle inquiétude, d'une part, compte tenu de leur investissement personnel depuis au moins trois ans dans ce cursus et, d'autre part, pour la pérennisation dans le paysage universitaire de la filière des STAPS. Il lui demande donc de bien vouloir l'informer si une telle diminution est justifiée et si des mesures sont envisagées pour répondre aux inquiétudes des étudiants en STAPS.

Texte de la réponse

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectifs d'élèves. Pour les rentrées scolaires 2002 à 2005, 5 672 professeurs d'éducation physique et sportive ont été recrutés par les concours. Ils devaient couvrir des départs estimés à 5 800 par la mission conduite par les inspections générales des finances et de l'éducation nationale en 2002. En fait, 5 070 sorties ont été constatées, soit près de 15 % de moins. Si l'on prend en compte la baisse des effectifs d'élèves, les besoins d'enseignement et de suppléance ont été, pour la période, de 4 440 enseignants d'éducation physique et sportive. Ce sont ainsi 1 230 titulaires de plus que les besoins qui ont été recrutés, dont environ 400 ont pris la place de contractuels qui n'ont plus été réembauchés. L'évaluation des besoins s'est fondée sur une analyse objective de la situation ; elle diffère de l'étude menée par la direction de l'évaluation et de la prospective relative aux besoins moyens de recrutement pour la période 2006 à 2010 qui ne prend pas en compte l'impact du changement de la réglementation sur les retraites, notamment celle concernant la cessation progressive d'activité, et qui prévoit le remplacement de tous les enseignants, y compris ceux ayant un service incomplet. Or l'on constate un report de l'ordre d'une ou deux années des départs à la retraite et des entrées en cessation progressive d'activité en très forte baisse, qui devraient réduire des deux tiers, d'ici à 2008, le nombre d'agents ayant opté pour cette modalité de départ. C'est cette analyse qui a conduit à offrir au total 400 postes au CAPEPS externe en 2006. Concernant le nombre de postes offerts pour la session 2007, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche avait affirmé son intention de donner aux candidats une information la plus précoce possible. Aussi, les chiffres sont consultables sur l'internet du ministère (<http://www.education.gouv.fr/>) depuis le 14 septembre. Comme en 2006, dans un souci de réduction des désajustements entre les besoins d'enseignement et les professeurs d'EPS, 400 postes sont offerts au CAPEPS externe. Pour autant, l'avenir des étudiants en STAPS

n'est pas limité par le nombre de postes offerts par l'éducation nationale. En effet, la filière STAPS ne se réduit pas à la seule préparation du métier d'enseignant d'éducation physique et sportive. Les étudiants de cette filière se dirigent également vers les métiers d'animation sportive du monde associatif et des collectivités territoriales, le secteur du management du sport, le développement des activités physiques adaptées, ou encore vers les métiers liés aux activités commerciales dans le domaine sportif, autant de secteurs qui représentent un large potentiel d'emplois. C'est d'ailleurs ce que confirment les résultats de l'enquête menée par le centre d'études et de recherche sur les qualifications. Le suivi des diplômés STAPS 2001 témoigne d'une excellente insertion professionnelle (84 %), qui place cette filière en tête des disciplines universitaires. Et dans la très grande majorité, les emplois obtenus ne sont ni précaires ni sous-rémunérés. Afin de faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle, les diplômes STAPS seront prochainement inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), dont la consultation permettra notamment d'obtenir des informations sur les secteurs d'activité et les types d'emplois accessibles par les titulaires de ces diplômes. Par ailleurs, dans le cadre du récent plan national de développement du sport, annoncé par Jean-François Lamour en janvier 2006, des aides à la création d'emplois à destination des jeunes passionnés de sport sont prévues pour développer la pratique sportive pour le plus grand nombre, préparer les élites sportives pour les compétitions internationales et renforcer le rayonnement sportif de la France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Léonard](#)

Circonscription : Charente-Maritime (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102836

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 2006, page 8970

Réponse publiée le : 21 novembre 2006, page 12200